Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_22-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nimes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/22 – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : M. Frédéric COURRENT

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés ;

VU les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements (Lignes Directrices de Gestion) établis le 14 avril 2021 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni en date du 05/11/2025 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier ou créer des emplois permanents pour répondre aux nécessités des services ;

2. Eléments de contexte

Considérant la réussite à un concours d'un agent, le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2026 :

ANCIEN GRADE/EMPLOI	NOUVEAU GRADE/EMPLOI
Adjoint d'animation TC / Agent de crèche	Adjoint d'animation Pal 2e cl TC / Agent de crèche

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_22-DE

Considérant la nécessité de réorganiser le service d'accueil à la population, le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2026 :

GRADE/EMPLOI
Adjoint administratif - TC / Agent d'accueil – Etat Civil et cimetière

Considérant la réorganisation du service d'entretien de la crèche Françoise DOLTO, le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2026 :

GRADE / Temps de travail	GRADE / Temps de travail
Adjoint technique TNC 28H	Adjoint technique TNC 25H30

Considérant les départs à la retraite d'agents à compter du 01/01/2026, ainsi que l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025 au grade de rédacteur territorial, le tableau des emplois est ainsi modifié :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE
Technicien territorial Cat B - TC	Rédacteur territorial cat B – TC
Adjoint technique Pal 1re cl - TC	Filière technique / Cat C -TC

Considérant la réorganisation des services (organigramme) :

EMPLOI MODIFIE	NOUVEL EMPLOI
Responsable scolaire et association	Coordination scolaire, périscolaire et bâtiments
Chargé de mission communication	Chargée de mission communication et responsable de la gestion des salles

Création de 2 emplois non-permanents :

Dans le cadre du renforcement des actions de tranquillité publique et de la mise en œuvre des politiques locales de sécurité et de stationnement, la collectivité souhaite créer deux postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) :

- nécessité d'assurer une présence accrue sur la voie publique ;
- volonté de renforcer la prévention et la proximité avec les administrés ;
- soutien à la police municipale.

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

3. Incidence financière

Emplois permanents : 35 000 €
Emplois non permanents : 70 000 €

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_22-DE

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **modifie** le tableau des emplois en conséquence

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération

5. Annexe

Tableau des emplois

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982